

FOUAD CHEHAT [*]

La dépendance alimentaire : une fatalité ?

L'Algérie est-elle réellement dépendante du marché mondial en ce qui concerne l'alimentation de sa population ? La question peut paraître aujourd'hui pour le moins saugrenue tant la réponse – évidemment affirmative – est connue de tout un chacun. Mais, s'il arrive que l'on sollicite des arguments précis susceptibles d'étayer cette réponse affirmative, on nous avancera généralement quatre séries d'arguments.

La première série d'arguments découlera de l'examen de la balance commerciale globale, examen qui permet de montrer :

- que la part relative des importations alimentaires dans le total des importations a tendance à devenir de plus en plus grande passant d'une moyenne de 15 % pour les années 1967-68 à une moyenne de 35 % pour les années 1984-1985.
- que le poids des importations alimentaires, comparé à celui des importations de biens d'équipement, devient sans cesse plus lourd (43 % entre 1968 et 1969 et près de 80 % pour les années 1984-1985).

La seconde série d'arguments exprimera les constats établis à l'issue de l'analyse de l'évolution de la balance commerciale agricole. L'argumentation consistera alors à mettre en relief :

- la progression exceptionnellement rapide du taux de croissance des importations de biens alimentaires (15 % en moyenne depuis 1973) ;
- la régression continue des exportations de produits agricoles et ce, tant en valeur relative (39 % du total des exportations en 1964 et 0,5 % en 1983) qu'en valeur absolue, celle-ci régressant de 87 % entre les mêmes dates ;
- la dégradation rapide du taux de couverture des importations alimentaires par les exportations de produits agricoles (131 % en moyenne entre 1963 et 1970, 75 % en 1973 et moins de 2 % en 1983).

La troisième série d'arguments est élaborée à partir d'une analyse qui se veut plus approfondie puisqu'elle porte sur la nature des produits importés. On nous fera remarquer alors que :

- depuis 1963, l'essentiel des biens alimentaires importés (83,5 % en moyenne) est constitué par les céréales et les produits de la minoterie (33,16 % du total, en moyenne), les produits animaux (17,19 % du total), le sucre (14 %), les légumes et les fruits (6 %), les oléagineux (11,4 %) et le tabac (2 %) ;

- l'enquête nationale sur les dépenses de consommation des ménages, réalisée par l'Office National des Statistiques, entre mars 1979 et Mars 1980, a montré que 55,68 % des dépenses individuelles (moyenne nationale) sont consacrées à l'achat de produits alimentaires;
- cette même enquête montre que le budget alimentaire était réservé essentiellement à l'achat de pain, de céréales et de leurs dérivés (18,42 %), à l'achat de produits animaux (33,52 %), de fruits et légumes (26,35 %), d'oléagineux (4,59 %) et de sucre (2,97 %) ;
- cette enquête, enfin, permet de constater que la place des céréales et des légumes secs ou frais était plus considérable en zone rurale et pour les titulaires de revenus inférieurs à 2500 DA.
- les importations alimentaires algériennes portent donc sans conteste possible sur des biens - salaires.

Et, finalement, on ne manquera pas d'attirer notre attention sur le caractère particulièrement dangereux de cette forme de dépendance – dangereux sur le triple plan géopolitique, économique et social – ce caractère donc se manifestant dans le fait que le poids des importations de ce type de biens est énorme en regard de la consommation et de la production nationale (les céréales importées entre 1979 et 1983 représentaient 160 % de la production nationale, par exemple).

La quatrième série d'arguments reposera sur l'examen de la structure du marché mondial pour les principaux biens alimentaires importés et l'examen de la balance des paiements de l'Algérie. L'argumentation consistera alors à :

- souligner le caractère quasi-monopolistique du marché mondial des céréales, des légumes secs, des produits animaux, du sucre...
- noter que la croissance rapide et continue des importations alimentaires grève lourdement les réserves de change du pays, diminuant considérablement sa marge de manoeuvre dans ses négociations avec les fournisseurs étrangers et hypothéquant dangereusement ses capacités d'investissement dans l'agriculture et dans l'industrie agro-alimentaire.

Cependant, il nous apparaîtra très rapidement que de telles explications resteront toujours nécessairement superficielles et insuffisantes tant que l'argumentation reposera sur un examen comparatif des postes de la balance commerciale, voire de la balance des paiements ou sur un examen de la nature des produits agricoles importés.

Une telle argumentation est insuffisante parce qu'elle se préoccupe d'un épiphénomène (la dépendance alimentaire) en ignorant le phénomène central (la dépendance économique). La démarche qu'elle suggère en filigrane peut même conduire à une impasse si elle est adoptée pour d'autres nations (la Grande-Bretagne, le Japon ont une balance agricole déficitaire, sans être pour autant dépendants sur le plan alimentaire).

En réalité, la dépendance alimentaire n'est que la dimension la plus évidente, la plus banale et souvent la plus brutale, d'une dépendance économique plus large impliquant la totalité des branches d'activité de la nation. Cette dépendance économique est, on s'en doute, l'effet d'une Division Internationale du Travail sur laquelle l'Algérie, à l'instar des autres pays du Tiers-Monde, n'a, pour l'instant, qu'une très faible prise.

En d'autres termes, pour l'Algérie, la dépendance économique apparaît dans le fait que la croissance économique interne a pour moteur le commerce extérieur. Ceci signifie plus précisément que :

- les investissements de renouvellement et les investissements d'extension, dans toutes les branches, voient leur volume et leur mode de répartition dépendre du volume des recettes externes ;
- les fonds généraux sociaux (au moins pour la partie budget d'équipement) voient également leur volume et leur mode de répartition dépendre du volume des recettes externes ;
- la conversion en biens salaires des revenus monétaires distribués aux travailleurs à l'occasion de la production dépend, pour une grande part, du volume des importations alimentaires, et donc, en dernière analyse, du volume des recettes externes.

En conséquence, toute réduction significative du volume des recettes tirées des exportations (et, en l'occurrence, pour l'Algérie, des exportations de pétrole et de gaz) provoque :

- une diminution plus que proportionnelle du surplus disponible pour les investissements ;
- une régression plus ou moins brutale du niveau de vie (et singulièrement de la ration alimentaire distribuée) ;
- une régression des capacités étatiques de maîtrise de la structure économique et sociale.

Si la dépendance alimentaire n'est que la dimension la plus voyante d'une dépendance économique plus profonde, serait-elle pour autant une fatalité ?

Une telle hypothèse est inadmissible à plus d'un titre, ne serait-ce qu'à cause des potentialités naturelles et humaines disponibles dans le pays. Il serait donc possible de refuser la pérennité de la dépendance alimentaire. Mais comment pourrait concrètement se traduire un tel refus ? par quels actes ?

Refuser la dépendance alimentaire, c'est, bien sur :

- contenir le mieux possible le rythme de croissance des importations alimentaires ;
- tenter d'équilibrer la balance agricole par un accroissement des exportations de produits agricoles.

Mais ces deux actions, même conduites avec un maximum de rigueur, ne sont pas suffisantes en elles-mêmes pour créer les conditions d'une rupture avec la dépendance alimentaire actuelle. Il apparaîtrait très vite

que leur efficacité dépend du degré de cohérence de la stratégie agro-alimentaire dans laquelle elles doivent nécessairement s'inscrire.

En effet, en premier lieu, la limitation du rythme de croissance des importations alimentaires présuppose l'adoption et la généralisation d'un modèle de consommation plus conforme aux potentialités réelles et virtuelles de l'agriculture nationale. Elle présuppose également la mise en place d'un train de mesures susceptibles d'améliorer la productivité de l'agriculture nationale afin que celle-ci puisse faire face à une demande intérieure croissante que les importations satisferont à un degré de plus en plus réduit.

En second lieu, pour pouvoir exporter davantage, il faudrait d'abord devenir concurrentiel, c'est à dire produire à des coûts inférieurs ou, au plus, égaux aux coûts qui s'établissent sur un marché mondial dans lequel l'Algérie ne dispose, pour aucun produit, d'une position de monopole ou de quasi-monopole. Si on peut, en effet, envisager pendant un temps d'exporter à des prix inférieurs aux coûts de production le maximum de produits agricoles, cela ne peut servir qu'un objectif de très court terme (faire face à une contraction brutale des réserves de change, par exemple). Dans le cas contraire, cela signifierait que l'on assiste à la mise en place des mécanismes assurant le transfert du surplus agricole local vers les métropoles dominant le marché mondial.

Finalement, dans tous les cas de figure, il faudrait que l'agriculture nationale puisse produire plus. Il faudrait qu'elle devienne suffisamment productive pour se transformer en source d'accumulation. Cela suppose son intensification. Mais l'intensification de l'agriculture est étroitement liée aux possibilités d'intensification de la production des autres branches d'activité. Rompre avec la dépendance alimentaire c'est s'assigner, implicitement ou explicitement, comme objectif central, la rupture avec la dépendance économique. Objectif central dont la concrétisation passe par la réorganisation de l'économie toute entière sur la base d'une accumulation intensive et par la négociation d'une nouvelle place dans la Division Internationale du Travail.

En d'autres termes, la poursuite du processus d'industrialisation du pays exige, aujourd'hui plus que jamais, la définition d'une stratégie agro-alimentaire globale ayant pour objectif l'indépendance alimentaire et identifiant les principaux obstacles à lever pour concrétiser cet objectif.

Le premier obstacle à contourner est constitué par la limitation relative de la S.A.U. du pays, limitation qui impose un arbitrage raisonné concernant les superficies à consacrer à chaque spéculation. Cet arbitrage doit d'abord tenir compte de la place occupée par chaque bien-salaire dans le modèle de consommation (urbain et rural). Il doit également tenir compte des espérances les plus réalistes en matière de gains de productivité. Il doit tenir compte enfin des perspectives d'évolution des prix et des quantités disponibles sur le marché mondial, ainsi que de "l'identité" des principaux producteurs de chacun de ces biens. Ainsi, si l'on tient compte de ces éléments, il est peu évident que

le choix soit favorable à l'extension des cultures fourragères destinées au développement d'un élevage bovin laitier de type moderne, ni qu'il soit favorable à l'extension d'une arboriculture fruitière en irrigué, le refus de la dépendance ne pouvant s'assimiler au refus d'une spécialisation relative. En définitive, pour contourner ce premier obstacle, il deviendra très rapidement évident qu'il faudra raisonner en termes d'ensemble régional plus vaste que l'espace national, le Maghreb pouvant, à notre sens, être un premier terrain d'application pour une telle stratégie.

Le second obstacle à contourner est constitué par l'insuffisance notoire de l'eau disponible pour les végétaux et les animaux. Les précipitations sont souvent insuffisantes et toujours mal réparties dans le temps, ce qui se répercute de façon négative sur la production et les rendements. Pour résoudre ce problème, le credo a été jusqu'ici le recours à l'irrigation. D'où les efforts, parfois significatifs en matière d'hydraulique agricole (comme depuis 1980, par exemple) mais ces efforts sont toujours restés en deçà des besoins réels et des possibilités de mobilisation des potentialités existantes. Mais l'eau d'irrigation n'est pas seulement insuffisante. Elle est aussi sous-utilisée parce qu'elle profite en premier lieu à la production de légumes et de fruits de second rang parmi les biens salaires. Elle est sous-utilisée et mal utilisée parce qu'elle ne profite que marginalement voire pas du tout aux céréales et aux légumes secs. Cependant, l'apport d'un complément en eau par l'irrigation n'est pas et ne saurait plus être la seule solution envisageable pour pallier à l'insuffisance et à la mauvaise répartition des précipitations.

L'apport de modifications idoines au travail du sol, l'usage de variétés plus résistantes à la sécheresse, l'extension de cultures sous-abri, des cultures étagées... constitueront souvent des méthodes plus simples pour surmonter l'handicap constitué par l'insuffisance de l'eau. Ce type de solution exige à son tour que la réflexion soit engagée au niveau d'un ensemble régional plus vaste que la nation, le Maghreb paraissant à nouveau tout indiqué comme terrain d'expérience privilégié, vu la forte parenté des micro-climats et des types de sols qu'on y rencontre et vu la nécessité de mener une recherche agronomique ardue dans une direction totalement nouvelle pour la région. Ceci nous amène à examiner le troisième obstacle à l'intensification de l'agriculture et à la concrétisation d'une politique d'indépendance alimentaire.

Le troisième obstacle est constitué par les insuffisances de la recherche agronomique et de la vulgarisation agricole. Le potentiel réduit de chercheurs disponibles, la disparité des capacités de recherche, l'infinie diversité des objets d'investigation possibles, la multiplicité et l'instabilité qui ont caractérisé jusqu'ici les centres de recherches sont autant d'éléments qui plaident en faveur :

– d'une concentration des chercheurs dans un nombre aussi réduit que possible de structures de recherche de manière à créer les conditions favorables – la stabilité aidant – à la définition d'une stratégie globale de recherche. Ceci permettrait en outre, de concentrer le maximum de moyens matériels, de disposer d'un réseau de stations de recherche et

d'expérimentation suffisamment dense pour couvrir l'ensemble des zones écologiques.

– d'une concentration des efforts de la recherche sur des problèmes précis concernant un éventail nécessairement limité de biens alimentaires.

– de la mise en place de structures capables d'assurer une formation permanente pour l'ensemble des travailleurs agricoles quel que soit le secteur juridique auquel ils appartiennent et quel que soit leur niveau d'instruction initial.

Cette vaste réorganisation et réorientation de la recherche et de la formation permettra sans aucun doute d'aboutir à de meilleures performances si elle se fait dans un cadre régional tel que le Maghreb, les préoccupations en matière de recherche et de formation pouvant dans une large mesure être identiques, et les moyens de chacun des pays concernés étant encore relativement limités.

Les trois obstacles énumérés ne peuvent être cependant surmontés, tant dans un cadre national que dans un cadre régional, que si l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire bénéficient toutes deux d'une véritable politique protectionniste vis-à-vis de la concurrence que peuvent exercer les produits alimentaires qui continueront à être importés.

A travers ces quelques remarques, nous avons tenté surtout de montrer la complexité du problème posé par la dépendance alimentaire et la nécessité de modifier les approches adoptées jusqu'ici pour le résoudre.

Notes

[*] Maître-Assistant à l'Institut National Agronomique d'Alger.